

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 4 juillet 2023

A630 - Rocade de Bordeaux Extension de l'interdiction de dépasser pour les poids-lourds

Suite à la concertation engagée fin 2022 avec la métropole bordelaise et les organisations patronales représentant les entreprises de transport, l'État va mettre en œuvre une extension de l'interdiction de dépasser pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes, sur la rocade de Bordeaux à compter du 5 juillet 2023.

Cette mesure étendue à la rocade Ouest entre les échangeurs de l'A63 et le pied du pont d'Aquitaine, vise à **améliorer les conditions d'utilisation de la rocade et apaiser les comportements de l'ensemble des usagers.**

L'information de l'évolution de la réglementation, rappelée par la signalisation de police en place, sera également transmise à toutes les entreprises de transport de la région et diffusée sur les panneaux à message variable de la section de rocade concernée.

Une évaluation du dispositif est d'ores et déjà engagée par les services de la DIR Atlantique, gestionnaire de l'infrastructure, pour mesurer les effets de la mesure et apporter des enseignements sur une éventuelle extension à l'ensemble de la rocade et de ses pénétrantes.

Pour tout renseignement complémentaire, pour préparer leurs déplacements et pour s'informer sur les conditions de circulation, les usagers sont invités à consulter les sites internet [Bison futé](#) et [dira.fr](#) ainsi que le compte Twitter [@BordeauxTrafic](#).

Bureau de la communication interministérielle

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99
Delphine SALVA : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr

